

FORMATION DOCUMENT UNIQUE

Accompagnement à la mise à jour du document unique existant

2 jours - Présentiel

A l'issue de la formation, les participants seront capables de mettre à jour le DU de l'établissement. Selon l'article R4121-2 du code du travail, la mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée : au moins chaque année, lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8, lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Référence : PREV-DU-AMAJ-2J-P

Durée : 14h (2j) **Modalité** : Formation présentielle

Tarif : nous consulter

Délai d'accès : nous consulter

Effectif maximal : 10 participants

Profil des apprenant(e)s

- Tout secteur d'activité
- Toute personne étant amenée à réaliser ou/et réévaluer un Document Unique
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation

Prérequis

- Envoyer le Document Unique de l'établissement en amont de la formation pour personnalisation du contenu (document confidentiel; ne sera pas diffusé hormis à l'intervenant(e))
- Une maîtrise des outils informatiques est vivement recommandée



Objectifs pédagogiques

- Connaître le contexte réglementaire du Document Unique et de l'évaluation des risques professionnels
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels
- Etre capable d'effectuer la mise à jour annuelle du DUERP du site concerné

Contenu de la formation

- ENSEIGNEMENT THEORIQUE :
 - La réglementation
 - La notion de délits du point de vue pénal
 - Les responsabilités
 - La délégation de pouvoir
 - Le droit d'alerte
- ENSEIGNEMENT PRATIQUE A PARTIR DU DOCUMENT UNIQUE DEFINI PAR L'ENTREPRISE :
 - Présentation de la méthode d'évaluation adoptée
 - Evaluer les risques en fonction de son environnement spécifique
 - Identifier les mesures déjà existantes
 - Evaluer la pertinence des mesures existantes
 - Définir des moyens d'actions adaptés et préventives
 - Compléter son propre tableau simultanément

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Intervenant(e) spécialisé(e) dans la réalisation de DU et de formations CSE

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne
- LOGISTIQUE : Venir avec ses EPI si besoin et son nécessaire de prise de note
- EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection
- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Attestation de fin de formation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation





SARL PREVAT - Siège social : 53 Rue de la Paix TROYES 10000

Agence de LYON : 713 grande rue 01700 MIRIBEL - **Agence de TROYES** : 9 rue Gustave EIFFEL 10000 TROYES - www.prevat.fr - contact@prevat.fr - 04 78 59 06 38

Numéro SIRET : 842 476 400 00010 - Code APE : 8559A - TVA Intracommunautaire : FR 25 842476400 - N° d'immatriculation au RCS de TROYES : 842 476 400

Numéro de déclaration d'activité : 44100095510 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) - N° habilitation SST INRS : 1459062/2019/SST-01/O/09

V21-02-1